

parvenus des provinces à divers moments, comme le ministre l'a signalé. Il a mentionné l'Ontario expressément parce qu'on avait posé des questions au sujet de cette province. La lettre de la province d'Ontario, exposant les prévisions budgétaires majorées, a été reçue à Ottawa en février 1968.

Je m'arrêterai brièvement sur ce point, monsieur le président. C'est précisément en février 1968, époque de crise financière en ce qui concerne la Chambre des communes, que la situation financière du pays avait été longuement débattue. C'est ce mois-là que la Chambre des communes a reçu l'assurance que les dépenses fédérales ne dépasseraient pas 10,225 millions de dollars, mis à part l'assurance frais médicaux et le déficit de l'Expo.

Comment concilier cette situation avec la prudence? Comment concilier la situation avec les rouages efficaces dont l'actuel ministre des Finances et l'ancien président du Conseil du Trésor se sont vantés en novembre et décembre derniers? Je le répète, monsieur le président, au moment où ces renseignements étaient communiqués par les diverses provinces, une assurance a été donnée à la Chambre. Et bien plus, des assurances continuaient d'être fournies à la Chambre, non pas nécessairement par le président actuel du Conseil du Trésor, mais par le ministre des Finances et le gouvernement en général.

Le comité sait qu'on nous avait remis une déclaration déposée à la Securities Exchange Commission. Les provinces ont fait savoir que leur budget révisé accusait une hausse très appréciable. Bien que nous n'ayons pas parlé du régime d'assistance publique du Canada, les prévisions en sont aussi plus élevées que les premières. Soyons donc francs les uns envers les autres, monsieur le président. J'ai peine à comprendre, je l'avoue, qu'un ministre sérieux ait pu persister à croire, surtout en mai et en juin, que les assurances fournies à la Chambre en février étaient le moins valables.

Hier le ministre des Finances nous a dit qu'il s'était aperçu en mai que les prévisions de dépenses présentaient des écarts et que certaines dépassaient les chiffres prévus. Il espérait, toutefois, qu'on pourrait combler ces écarts grâce à des économies sur les dépenses facultatives. Je regrette que le ministre ne soit pas à la Chambre. Il faudra tirer cette question au clair avec lui une autre fois. Cependant, personne n'a pris très au sérieux la perspective d'économiser quelque 400 millions de dollars sur les dépenses facultatives

[L'hon. M. Stanfield.]

au cours du présent exercice financier. Le mieux qu'a pu promettre le gouvernement, c'est qu'il essaierait d'économiser 75 millions de dollars.

D'après ce que le président du Conseil du Trésor nous a dit cet après-midi, monsieur le président, rien ne justifiait après le mois de février 1968 les ministres responsables de croire que les premières prévisions de dépenses pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étaient valables. Les budgets ultérieurs ont été établis d'après des renseignements communiqués en partie en février, en partie au printemps.

Je ne veux pas trop m'écarter du sujet mais je tiens à commenter brièvement ce que le président du Conseil du Trésor a dit des dépenses de l'enseignement postsecondaire. Encore une fois, on signale à un fonctionnaire du gouvernement fédéral que les prévisions déposées à la Chambre n'étaient peut-être pas justes. Je suppose que cela a dû préoccuper ce fonctionnaire et qu'il a dû le signaler aux autorités supérieures en raison notamment de la crise financière que traversait le pays à ce moment. Ensuite, on a dû prendre immédiatement les mesures nécessaires pour réexaminer la situation, de concert avec les provinces; c'est exactement ce qu'on a fait. A la suite de demandes émanant d'un côté ou de l'autre, des conférences ont eu lieu sur le plan officiel le 21 février, si je ne me trompe, et à ce moment, on a dit que les prévisions étaient vraiment très peu élevées.

Sans insister là-dessus davantage aujourd'hui, monsieur le président, je tiens à souligner que les renseignements que le président du Conseil du Trésor a donnés au comité cet après-midi démontrent sans l'ombre d'un doute que le gouvernement devait savoir, soit au moment du débat dont j'ai parlé en février dernier ou peu après, que les prévisions budgétaires présentées à la Chambre s'écartaient grandement de la réalité. Je tiens également à ajouter qu'on avait dûment averti le gouvernement que les assurances qu'il avait fournies n'étaient vraiment pas fondées.

Bref, que les députés ministériels, le ministre des Finances et les autres persistent pendant tout le printemps à affirmer et à réaffirmer que les dépenses ne dépasseraient pas 10¼ milliards de dollars, alors qu'un budget a été présenté, c'est là de la part du gouvernement un comportement que les Canadiens n'auront aucune peine à qualifier.